

Réunion du : 25 novembre 2021 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 12

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents: MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme TOURNOIS Cécile

## 1 – FOOT A 11.

### 1.1. Demande de modification de rencontre

Championnat U18 Brassage - Match N° 50527.1 E. Guérigny Urzy 1 / La Charité 1 du 27 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour décaler cette rencontre à 17h.**  
Demande acceptée.

### 1.2. Rencontre repositionnée

Championnat U18 Brassage - Match N° 50529.1 Cosne 1 / E. Coulanges 1 du 27 novembre repositionné au mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 15h.

### 1.3. Futsal U18 – 1<sup>er</sup> tour – samedi 4 décembre 2021

#### **Gymnase Cosne R. Cassin de 17h00 à 19h30**

Responsable : Hugo AYECHÉ 06/52/53/40/38

Cosne 1 - Cosne 2 - La Charité

#### **Gymnase Guérigny de 9h30 à 12h00**

Responsable : Thierry LECOTONNEC 06/85/36/91/91

Ent Guérigny - Nevers Banlay - FC Nevers

#### **Gymnase Corbigny de 14h30 à 17h00**

Responsable : Antoine GUILLAUDAT 06/82/98/86/16

Corbigny 1 - Corbigny 2 - SNID 2

#### **Gymnase Dornes de 10h00 à 12h00**

Responsable : Antoine GRANDJEAN 06/43/61/78/59

Ent ESN 58 1 - Ent Coulanges - ASAV - Ent RCNCS Marzy

## 2 – FOOT A 8.

## 2.1. Demandes de modifications de rencontres

Championnat U13 D2 Brassage poule B2 - Match N° 50657.2, FC Nevers Fém. 3 / Afp 58 2 du 4 décembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre au mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 14h.**

**Demande refusée : toutes les rencontres J10 doivent être jouées à la même date.**

Championnat U13 D2 Brassage poule B4 - Match N° 50682.2, Cercy 1 / E. Moulins 1 du 27 novembre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 8 décembre à 15h.**

Demande acceptée.

## 3 – INFOS CLUBS.

- La commission rappelle que le pass sanitaire est obligatoire pour toutes personnes ayant accès aux vestiaires et âgées d'au moins 12 ans et 2 mois révolus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (ceci, sous l'unique responsabilité du responsable COVID du club recevant).  
Compte tenu de cette obligation, si avant le match, un éducateur n'est pas en mesure de présenter l'intégralité des justificatifs sanitaires concernant son staff et ses joueurs, le gain de la rencontre pourra être attribué à l'équipe adverse.  
Si, par complaisance ou autre négligence, la rencontre débute avec l'accord de toutes les parties, aucune contestation ou réserve ne sera prise en compte à l'issue de celle-ci.  
Au vu des augmentations de cas chez les jeunes, la commission demande à tous la plus grande vigilance afin de préserver la santé de tous.
- **Calendrier général U18, la journée N° 9 du 11 décembre est repositionnée au 18 décembre.**
- **U15 D1 poule B :** les rencontres de Cosne 2 sont, comme précisé sur notre procès-verbal N° 6 du 24 octobre, considérées à **titre amical**. De ce fait, le repositionnement peut se faire après accord des deux clubs sans procédure de changement réglementaire.
- **Matches de classement U13 D2 du 11 décembre.**  
(Voir sur notre site : Document, Documents utiles, Architecture U13 phase printemps du 17/09)  
**Les plateaux de classement auront lieu sur les installations des vainqueurs de chaque groupe.**
- **Matches de champion U15 Phase printemps du 11 décembre.**  
Le tirage au sort effectué ce jeudi au siège du District a désigné **le terrain du vainqueur du groupe B.**

## 4 – DEMANDE DE REPORT D'UNE RENCONTRE OU CHANGEMENT D'HORAIRE.

Rappel de la procédure officielle via « FOOTCLUBS » :

1. Appliquer impérativement la procédure réglementaire stipulée page 124 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football. En cas de match remis, la commission encourage les clubs à s'entendre préalablement sur leur future date de jeu afin qu'elle figure sur cette même demande de report.
2. Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au mercredi 16 juin (**date fictive**) afin que les clubs puissent prochainement adresser une demande de report via « FootClubs ».

3. Allègement (Foot à 11 et à 8) : Une rencontre non jouée à la date initialement prévue au calendrier officiel pourra être repositionnée **dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un mail des 2 clubs soit adressé au secrétariat du District** au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et entraînera une amende pour les deux clubs.

## 5 – FUTSAL U11 – 1<sup>ER</sup> TOUR – SAMEDI 27 NOVEMBRE.

### Gymnase de Dornes 10h00-12h00

Responsable : Pierre Ménager 06 32 18 15 83

La Machine - Charrin 1- La Machine - Charrin 2 - ESN 58 - Marzy 1 - SNID 2 - SNID 3

### Gymnase de St Benin 14h30 - 16h30

Responsable : Bruno Laronde 06 63 51 37 31

Corbigny 1 - Corbigny 2 - St Benin - SNID 1 - RCNCS 1 - RCNCS 2

### Gymnase de Guérigny 9h30 - 11h30

Responsable : Nicolas Trepka 06 47 41 86 68

AFGP 58 1 - Coulanges 1 - Coulanges 2 - ASAV – Prémery - Varzy

### Gymnase de Guérigny 14h00 - 16h00

Responsable : Stéphane Renard 07 66 67 80 33

Château Chinon 1 - Château Chinon 2 - Chatillon 1 - Chatillon 2 – FCNB - Guérigny

### Gymnase de Nevers Jules Renard 10h-12h

Responsable : Marion Johan 06 52 03 93 95

AFGP 58 2 - AFGP 58 3 - SLA Marzy 2 - FC Nevers 1 - FC Nevers 2

### Gymnase de Cosne 17h00 - 19h00

Responsable : Dylan Epinette 06 41 85 53 73

Clamecy - Cosne 1 - Cosne 2 - La Charité 1 - La Charité 2 - St Père

## 6 – FOOTBALL D'ANIMATION.

### 6.1. Plateaux U9 – 27 novembre.

Cosne (3) : Ent Alligny (1) Clamecy (1) La Charité (2) St Père (1)

Montigny (1) : Varzy (1) Château Arleuf (2) Chatillon (1) Guérigny (1) Prémery (1)

FC Nevers (2) : Coulanges (2) FCNB (1) RCNCS (2)

St Benin (1) : AFGP 58 (3) Cercy (1) Corbigny (1) ~~Moulins~~ (1) *absent excusé*

SNID (3) : ESN (1) La Machine Charrin (3) St Pierre (1) ~~Chantenay~~ (1) *absent excusé*

ASAV (4) : Chaulgnes (1) Marzy (2) SLA 09 St Eloi (1) Pouilly (1)

Le Président.



\*\*\*\*\*

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*